4

Résumé des précédents feuilletons

Le capitaine Jameau, brute alcoolique, commande à Gabès une compagnie de « Bat' d'Af' ». Récemment arrivé, cet officier se fait fort de dresser les « Joyeux ». Trois fortes têtes, Faggianelli dit Macaou, Prieur dit la Gerboise et Girbal dit le Romanichel, sont désignées par leurs camarades pour mettre à l'épreuve le caractère du nouveau capitaine.

Mais celui-ci ne se laisse pas prendre à leurs pièges et les met en prison. Il tracasse ses hommes, multiplie les punitions, se fait haïr.

Celui-là eût d'ailleurs joué sa peau.

Et enfin, amusés, neutres et marquant les points, tous ceux dont l'obstiné Jameau avait négligé les avis, depuis les timides objurgations des sous-officiers de section, jusqu'aux conseils confraternels de ses camarades du mess.

Rien n'y fit. Rien ne prévalut. Jameau voulait « avoir » les hommes de sa compagnie : il les aurait, coûte que coûte, jusqu'au dernier.

Ce furent eux qui « eurent » Jameau.

⁂

Et tout d'abord, il ne fut plus question du « Capitaine Jameau ». Les Joyeux s'étaient avisés qu'en prononçant son nom d'une certaine façon, cela arrivait à faire « dromadaire ». Le surnom fit fortune et bientôt on ne connût plus à Gabès que le « Dromadaire », un officier miteux, dont les « blancos » étaient si douteux et fripés — attention de son ordonnance — qu'on le disait coucher tout habillé. Toujours on le trouvait entre deux colères ou deux vins — entendez par la deux « alfas » : une colère — une absinthe — une colère — une absinthe ; il panachait. Et cela, en fin de journée, faisait un total ahurissant de l'une et l'autre chose.

On pourrait supposer que sa santé en pâtit ? Ah bien ! ouiche ! Le soleil et les fièvres semblaient n'avoir nulle prise sur cette rude enveloppe. Quelle que fût l'heure il courait comme un rat empoisonné, propageant à travers le quartier sa face de brique cuite et son nez turgescent, en mâchant de fureur sa moustache poissée.

Menant sa guerre, il faisait irruption dans les chambrées, dévisageant les hommes avec des yeux dépolis par l'alcool et chassant devant lui un relent de badiane. Il passait des revues avec le bout de sa cravache, démoliissant par jeu les paquetages patiemment édifiés. Dédaignant les sévices isolés, il cherchait, fouinait, furetait, jusqu'à ce qu'il eût découvert un nouveau motif de brimade atteignant toute la compagnie. Quand il avait trouvé, il s'en allait, radieux, se gargarisant de joie anticipée. Et le lendemain, au rapport, les hommes de la 6e voyaient disparaître à nouveau une de ces menues tolérances qu'ils tenaient pour prérogatives, admises à cette charte tacite qui régissait les rapports des Joyeux avec leurs officiers, et en échange de quoi ils consentaient à oublier qu'ils étaient le Nombre et la Force...

Un jour Jameau alla trop loin.

⁂

Le premier avertissement qu'il reçut faillit lui coûter une main.

Une de ses facéties consistait en ceci : au retour du champ de manœuvre, il faisait exécuter aux sections rassemblées quelques passes de maniement d'armes. Il avait soin de faire en sorte que les culasses restassent armées lorsqu'il prononçait le « Rompez ! » qui disloquait la compagnie.

Cinq minutes après, à peine les hommes en eau avaient-ils eu le temps de se désequiper, qu'il faisait irruption dans les chambrées. Et c'était tant pis pour celui dont le fusil était resté armé — je dis arme et non chargé. D'un bond sur le râtelier d'armes, Jameau s'interposait entre le délinquant et l'objet du délit. Son carnet à la main, il notait le matricule du fusil, puis, délicatement, il pressait la gâchette. Le déclic signifiait au détenteur de l'arme que pour huit jours il était dispensé de coucher dans son lit. Si familier que fût le piège, il se trouvait toujours quelque étourdi pour s'y laisser cueillir.

Un jour, la compagnie retour du champ de tir s'en fut à la baignade. Il n'est pas inutile de dire que, la veille, Macaou, la Gerboise et le Romanichel avaient précisément achevé de purger les « trente dont huit » (1) que leur avait valu la consultation initiale. La mer est distante du camp d'un kilomètre environ, et la baignade est une récréation à laquelle les Joyeux se complaisent.

Jameau jugea l'instant propice pour opérer en leur absence une perquisition dans les paquetages. Avant détache un lieutenant à la surveillance des hommes, il pénétra dans les chambrées, comme un limier en chasse, le chef muni de son crayon sur les talons.

Cinq minutes après, un coup de feu tonait, jetant l'alarme au camp, et Jameau, pâle comme un linge, ressortait, soutenu par le sergent-major, en secouant une main lacérée d'où pleuvait une averse rouge.

Voilà comment le chef conta la chose lorsqu'il eut laissé le blessé dans un lit de l'hôpital mixte :

— Ça devait arriver ! Il les cherche ; il les a trouvés. Il avait déjà déniché le fond d'une bouteille d'alfa et une fiole de lakhmi (2) dans les paillasses de la 3e section, lorsqu'il fonça sur le râtelier d'armes :

« — Bon, qu'il fait : un de plus ! Chef, prenez-moi ce matricule.

« Et toc ! Il presse sur la gâchette... Ah, mes aïeux ! vous parlez d'un baroud. A croire que le canon était bourré jusqu'à la gueule. Mais ce n'est pas par le canon que la charge a passé : tout lui a éclaté dans la main. De la charpie ! Et encore, il a de la veine, le toubib dit qu'il la conservera. S'il s'entête après ça... ! »

Et le chef, haussant les épaules, s'en fut vers la cantine pour faire couler son émotion.

L'affaire fit du bruit. Interrogée par le chef armurier, l'arme ne dit que ce qu'elle pouvait dire : on avait obstrué son canon avec deux vieilles balles enfoncées au marteau ; puis on avait bourré son tube avec la poudre extraite de cartouches de tir, enfin, avant de l'armer, on avait glissé dans le tonnerre une douille encore amorcée. En déclenchant le percuteur, l'index du capitaine avait fait exploser la charge et, faute d'exutoire, les gaz avaient fait sauter la sous-garde.

Quant à l'auteur de cette espièglerie ?... laniaire ! Le fusil, vérification faite, fut reconnu pour celui d'un puni claquemuré dans les locaux disciplinaires. Le commandant, réflexion faite, ne jugea pas très opportun de faire retomber sur l'ensemble de la compagnie un méfait qui pouvait n'être qu'individuel. Puis, pour tout dire, cet état d'esprit l'inquiétait.

Six semaines après, le médecin-chef de l'hôpital développait le dernier pansement et rendait à Jameau sa main couturée, balafrée, laide à voir, mais non hors de service, en y ajoutant ce conseil :

— Croyez-moi, capitaine, servez-vous-en avec mesure, physiquement comme moralement.

C'était mal connaître Jameau. Durant ses nuits de fièvre, il avait remâché sa bile jusqu'à l'intoxication, et tire de ses insomnies tout un plan de campagne qu'il se mit sans tarder en devoir de réaliser.

Sans doute pouvait-on, de cette réalisation, attendre de grandes choses. A défaut d'autres, on ne pouvait dénier à Jameau le goût de la tracasserie, le talent de l'asticotage, le génie de la mal veillance. Mais il n'eut point, en l'occasion, le loisir d'en donner la mesure, car, dès le premier choc, une intervention opportune en vint contrarier les effets.

A peine reprit-il ses fonctions qu'il insurgea sa compagnie.

A ceux qui méconnaissent les Joyeux le mobile de cette insurrection pourra paraître inattendu. La rentrée en fonction du capitaine Jameau fut signalée par ce tout petit fait : une distribution de treillis neufs à toute la compagnie, et le retour au magasin d'habillement des effets en service. A cela, le rapport ajoutait l'interdiction formelle de passer à la brique les treillis distribués, d'user de chlore pour les blanchir, et de les assouplir avec un dos de brosse. Le prétexte invoqué ? L'usure. La sanction ? Ce même article 254 qui prévoit et punit la destruction d'effets militaires. La chose, désormais, relevait du conseil de guerre.

... Et la décision lue, les fusils descendirent tout seuls des râteliers et les baïonnettes luisirent. Il fallut faire cerner le camp par un peloton de spahis, sabres au clair, pour empêcher la 6e compagnie d'aller en corps au cercle militaire dire à son capitaine ce qu'elle pensait de son innovation.

(A suivre).

(1) Trente jours de prison dont huit de cellule.

(2) Alcool de palme.

La guerre civile en Espagne

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

Une contre-attaque des insurgés

Madrid, 19. — Les insurgés ont déclenché, cet après-midi, une violente contre-attaque sur le Cerro de Los-Angeles. Des renforts importants ont été envoyés par le commandement des insurgés pour essayer de dégager les troupes qui résistaient encore dans l'auberge et dans l'église.

L'activité de l'artillerie

Madrid, 19. — L'activité de l'artillerie a été grande cette nuit, sur le front de Madrid, où les explosions et la fusillade n'ont guère cessé plus particulièrement dans la région de Barrio d'Usera.

L'encerclement de l'Escurial

Avila, 19. — Le général Serrador, promu à ce grade la semaine dernière, a reçu un des envoyés spéciaux de l'agence Havas.

Le général Serradur, qui commande la 2e division, dite division centrale d'Avila, sur le front de Madrid, a déclaré :

« Les rouges de l'Escurial ne peuvent plus guère communiquer avec Madrid. Ils ne peuvent plus se ravitailler maintenant qu'en faisant un long détour par le nord, par de mauvais chemins de montagne, depuis que par la prise d'Aravaca, nous avons occupé la route de la Coroglne.

» Vous voyez donc que l'Escurial tombera dans nos mains comme un fruit mûr, dès que nous couperons en remontant vers Guadarrama, le mince cordon qui arrive à le relier encore avec Madrid. »

Après avoir fait l'éloge de tous les combattants qui, dans les rangs nationalistes, livrent la dure bataille de Madrid, le général Serrador a porté un toast à toutes les nations où il y a de braves gens qui soutiennent de cœur l'œuvre de sauvetage de l'Espagne, qui est aussi l'œuvre de sauvetage de l'Europe.

La défense de Malaga va être renforcée

Gibraltar, 19. (D'un des envoyés spéciaux parisiens). — Dès que la menace nationaliste contre ce point d'appui du communisme se précisa, Marcel Rosenberg prit l'initiative de convoquer à Valence ses principaux collaborateurs. Il réunit ainsi le général de brigade Gorev, dirigeant de fait le ministère de la Guerre de Valence; Antonov Ayseenko, Belgine Trokhine et Chestakov, venus de Barcelone ; Fékété Kléber, Krotov, Rogatchev et Gourskyy, appelés de Madrid. Le principal thème de la conférence fut l'examen des mesures à prendre pour fournir une aide efficace aux défenseurs de Malaga.

Le général Gorev se chargea de donner l'assistance décidée. Elle consistera : D'abord dans le transfèrement de Carthagène à Malaga de trois sous-marins soviétiques, primitivement destinés à Valence.

Ensuite, dans l'envoi de Barcelone à Malaga de quatorze avions de chasse et de huit avions de bombardement, sous le commandement du chef-pilote soviétique Antropov.

Enfin, dans le prélèvement sur les brigades internationales formées à Barcelone, de cinq bataillons qui iront renforcer la garnison de Malaga. Ils seront commandés par sept officiers soviétiques de l'entourage immédiat d'Antonov-Ayseenko.

Enfin, quarante-cinq chars d'assaut modernes, armés de canons et de mitrailleuses seront prélevés sur la réserve catalane.

Bataille navale ?

Tanger, 19. — De 15 h. à 16 h. 30 on a entendu une canonnade espacée en direction de Gibraltar et de Ceuta.

LE CONTROLE DES VOIES D'ACCÈS

Londres, 19. — On annonce dans les milieux officiels que les réponses du gouvernement espagnol des autorités de Burgos sont parvenues à Londres.

Le gouvernement de Valence ne rejette pas le principe du contrôle, mais les insurgés considèrent que le projet soumis n'est pas acceptable sous sa forme actuelle.

Relativement à ces deux réponses et au caractère négatif de celle de Salamanque, on fait observer dans les milieux autorisés que de nombreux aspects du plan de contrôle soumis aux espagnols ont été modifiés au cours des travaux ultérieurs du comité de non-intervention. Le projet initial est, en fait actuellement en voie de remplacement par un nouveau plan de contrôle qui, espère-t-on, couvrira les départs de volontaires aussi bien que l'envoi de matériel de guerre.

Ce projet qui pourrait voir le jour prochainement aurait, en outre, l'avantage de répondre à la plupart des points soulevés par les deux réponses espagnoles et de ne pas dépendre, autant que le précédent, de l'acceptation des deux partis en présence.

LA QUESTION DES VOLONTAIRES

Les conditions de l'Allemagne et de l'Italie

Londres, 19. — Selon les informations parvenues hier soir à Londres, les deux réponses allemande et italienne demanderaient que les cinq conditions suivantes soient simultanément acceptées :

1° Une date fixe pour mettre fin à l'envoi des volontaires ;

2° Une date fixe pour l'évacuation de tous les volontaires combattant en ce moment en Espagne ;

3° Que l'on précisât des mesures pour mettre fin à la propagande directe ou indirecte en Espagne comprenant également les agitateurs politiques ;

4° Que des mesures soient prises au sujet de l'assistance financière, notamment de l'usage des fonds de la Banque d'Espagne, mis en dépôt en France ;

5° Qu'un embargo soit mis sur le matériel de guerre.

Une déclaration de M. Eden à la Chambre des Communes

Londres, 19. — La détermination du gouvernement britannique d'appliquer la récente décision interdisant les départs de volontaires pour l'Espagne quelle que soit l'attitude des autres pays a été affirmée cet après-midi, par M. Eden aux Communes :

« Il ne s'agit pas tant, a déclaré le ministre répondant au député travailliste indépendant Maxton, de l'imposition de l'interdiction des départs de volontaires que de l'application des lois existantes dans le cas où la contravention à ces lois sera suffisamment prouvée et la nécessité d'agir ainsi ne dépend pas de l'action des autres pays. »

M. Eden a, en outre, précisé que, contrairement aux arguments mis en avant dans certains milieux, les juristes les plus éminents étaient d'avis que la décision gouvernementale s'appliquait parfaitement à la présente situation en Espagne tout en demeurant dans le cadre de la loi.

Enfin, il a mis que le gouvernement et les autorités de police aient attendu plusieurs mois pour s'aviser de l'existence de ladite loi.

LE PROJET VOTÉ PAR LA CHAMBRE FRANÇAISE LE SERA PAR LE SÉNAT DEMAIN JEUDI

Paris, 19. — La commission sénatoriale de législation réunie à l'issue de la séance publique, a chargé M. Henry Bourdeaux de déposer un rapport favorable au projet de loi autorisant le gouvernement à prendre toutes mesures utiles afin d'empêcher le départ de volontaires pour l'Espagne.

De son côté, la commission des Affaires étrangères s'est réunie aussitôt après la séance du Sénat pour examiner le projet de loi.

Après une délibération approfondie à laquelle ont pris part MM. Alexandre Millerand, François Laroulsse, Armbruster, Desjardins, Pierre Laval, René Besnard, Lucien Hubert, Marcel Plaisant, Théodore Steeg, Charles Dumont, Alexandre Israël, Aimé Berthod et Paul Laffont, la commission s'est montrée unanime à accepter sans modification le projet du gouvernement tel qu'il a été voté par la Chambre des Députés.

Aussi, pour manifester cette unanimité, la commission a chargé son président, M. Henry Bérenger, de rapporter favorablement jeudi prochain ce projet devant la Haute-Assemblée.

APRÈS L'ATTAQUE DU CONTRE-TORPILLEUR FRANÇAIS « MAILLÉ-BREZÉ »

Paris, 19. — Le Ministère de la Marine communique :

« Le contre-torpilleur « Maillé Brézé » venant de Barcelone et ralliant Toulon a été attaqué en mer et bombardé à deux reprises le 18 janvier à 9 h. 35, à 15 milles au large du cap San Sebastian. Cinq bombes ont été lancées dont aucune n'a atteint le Maillé Brézé. Une enquête est ouverte pour identifier l'agresseur.

» Le ministre de la Marine, précisant les règles générales édictées par le décret sur le service à bord des bâtiments de la Flotte, a donné comme instructions aux navires de guerre croisant sur les côtes d'Espagne, d'être en tout temps prêts à riposter à toute attaque nettement dirigée contre eux ».

QU'EST DEVENU LE DOYEN DE LA COLONIE FRANÇAISE DE SANTANDER ?

Bayonne, 19. — Les renseignements particuliers de bonne source contredisent l'information, publiée, ces jours derniers au sujet de la récente exécution à Santander du français Georges Hamel, âgé de 68 ans, qui habitait depuis de nombreuses années à Santander où il dirigeait les entrepôts de pétrole d'une maison française.

Quand le Gouvernement Espagnol décréta le monopole du pétrole, M. Hamel abandonna cette direction et créa une distillerie à son compte. Dès le début de la guerre civile, il fut l'objet de menaces de mort de la part d'extrémistes. Ses amis lui conseillèrent de quitter la ville, mais il préféra rester.

C'est dans le courant de septembre dernier qu'un matin, vers 10 h. 30, il fut appréhendé à son domicile et jeté dans une automobile. Depuis, on est resté sans nouvelles de lui.

Les consuls français de Santander et de Bilbao ont ouvert une enquête, mais toutes les recherches sont restées vaines.

Georges Hamel était le doyen de la Colonie française de Santander.

DES VOLONTAIRES SCANDINAVES PARTANT POUR L'ESPAGNE SONT PASSÉS A DUNKERQUE

Hier matin sont arrivés à *Dunkerque* par le navire danois « A. P. Bernstorff », venant d'Estperg, 14 volontaires pour l'Espagne.

Le groupe était composé de 5 sujets norvégiens et 9 suédois.

Tous ont pris le train pour Paris.

DES AMBULANCES POUR MADRID SONT ARRIVÉES HIER A CALAIS

Hier, vers 7 h. 30, est entré au port de Calais le cargo anglais « Whistable », venant de Douvres avec deux autos-ambulances deux camions sanitaires et une petite conduite intérieure.

Les véhicules étaient accompagnés d'une douzaine d'infirmiers en tenue kaki.

Il s'agissait d'une petite formation sanitaire de la Croix-Rouge internationale, destinée à l'Espagne.

Le matériel provient d'un don fait par un philanthrope anglais, le baron Stevenson qui, déjà, organisa, quelques semaines près le déclenchement de la guerre civile, un premier convoi du même genre sur Madrid. De cette expédition, quatre voitures seulement restent en service. Les autres ont été détruites. Deux infirmières sont restées en Espagne, deux autres sont revenues en Angleterre et font partie de l'équipe débarquée, hier, à Calais. Leurs camarades ont été blessés ou ont disparu dans la tourmente.

Du personnel médical et chirurgical est adjoint également au convoi.

Les camions sont chargés de vivres, de boîtes de médicaments et de pansements.

Dès leur débarquement, les véhicules furent visités et contrôlés par la douane française.

Des scellés furent posés, qui seront contrôlés à la frontière franco-espagnole, afin que des armes ou des munitions ne soient pas clandestinement introduites en Espagne avec les véhicules.

Le convoi a quitté Calais par la route au début de l'après-midi.

AU SÉNAT

M. JEANNENEY A RAPPELÉ LE ROLE ATTRIBUÉ PAR LA CONSTITUTION A LA HAUTE-ASSEMBLÉE

Celle-ci a ensuite fixé l'ordre du jour de ses travaux

Paris, 19. — La séance du Sénat, qui a pour objet l'installation du bureau définitif est ouverte à 15 h. 40, sous la présidence de M. Jules JEANNENEY, que les suffrages de ses collègues viennent d'investir pour la sixième fois de la mission de diriger les débats de la Haute Assemblée.

M. Jules Jeanneney prononce le discours d'usage.

LE DISCOURS DE M. JEANNENEY

Après avoir remercié ses collègues et félicité M. Damecour, doyen d'âge, M. Jeanneney a demandé que le Sénat puisse délibérer toujours sans une précipitation dont peu de sujets s'accommodent et que beaucoup interdisent. Il a ajouté qu'il ne fallait voir dans cette demande que la volonté du Sénat de légiférer avec méthode, dans la clarté. Rien de plus. La façon dont, récemment encore, le Sénat s'est prêté à des conditions de travail différentes interdit de lui attribuer d'autres desseins indignes de lui.

Le président a alors rappelé le rôle attribué par la Constitution à la Haute Assemblée, rôle à la fois de contrôle et de contrepoids, et évoqué la manière dont le Sénat a rempli, depuis 60 ans, sa mission conservatrice de l'ordre républicain.

« Dans le domaine proprement législatif, a déclaré M. Jeanneney, sa méthode constante a été d'inspecter les routes avant de s'y engager, de ne se laisser prendre à aucun mirage et de se refuser aux aventures. Les occasions ni les raisons ne nous ont manqué récemment de méditer sur nos devoirs. Les suggestions ne nous ont pas été épargnées non plus sur la manière de les comprendre. Mais, ainsi qu'il arrive assez communément, tandis que les uns nous gourmandaient de faire aux projets gouvernementaux un accueil qui reculait les limites de la faiblesse, les autres nous reprochaient à l'égard des mêmes projets un entêtement borné.

Le point de vue du Sénat en matière législative

» Pour ne plaire à personne, notre point de vue est autre. En temps de crise surtout, les mesures qui plaisent importent moins que celles dont la santé du pays a besoin. De même nous persistons à croire bon de n'avaliser un texte qu'après en avoir pu mesurer la portée et reconnaître l'efficacité. Cette méthode n'implique, croyons-nous, aucune irrévérence envers la souveraineté du suffrage universel, ni n'autorise à mettre en cause notre loyalisme constitutionnel. »

M. Jeanneney estime qu'entre les gouvernements et les assemblées, les désaccords sont souvent les inévitables tâtonnements d'un travail difficile.

Il a affirmé ensuite qu'autant que quiconque, le énat reste attentif au renouvellement indéfini qui s'opère dans la structure des sociétés humaines. Mais la difficulté éternelle demeure : assortir aux choses conçues les moyens de les réaliser ; en présence d'une politique d'audace, le Sénat fait, à l'occasion, les représentations nécessaires ; c'est pour pouvoir épargner des remontrances. Il pourchasse les textes jugés pernicieux, mais faute de mieux possible, il accepte de s'en tenir à la sagesse relative des solutions transactionnelles. M. Jeanneney estime que le stage subi au Sénat par maints projets de loi, et en particulier de tout récents, a été grandement profitable à leur conformation.

En terminant, le président a salué avec joie la paix qui revient dans le monde du travail et les indices qu'on signale d'une reprise accentuée des affaires et il a souligné la nécessité de la concorde entre les différentes classes ou fronts actuellement en lutte.

M. Jeanneney est fréquemment applaudi, notamment lorsqu'il parle du rôle de contrôle et de contrepoids de la Haute Assemblée. Lorsque le discours est terminé, tous les sénateurs se lèvent et font une ovation au Président.

Puis le Président donne lecture des demandes d'interpellation déposées depuis la clôture de la dernière session.

LES DEMANDES D'INTERPELLATION

Ces interpellations sont de M. PLAISANT, sur les conséquences de l'accord anglo-italien ; de M. LESACHE, sur la protection de l'épargne ; de M. DE LA GRANGE, sur la nationalisation des usines d'aviation ; de M. NERON, sur l'attribution d'une pension de retraite aux employés et ouvriers communaux.

Puis M. JEANNENEY rappelle qu'il avait été précédemment décidé que l'interpellation de M. GAUTHEROT sur le complot communiste serait discutée à la première séance après le vote de la réforme fiscale.

M. BLUM propose que cette discussion soit fixée au mardi 2 février. Il en est ainsi décidé.

Le Sénat fixe la date de la discussion de diverses autres interpellations. Il reporte notamment au vendredi 29 janvier, à la demande de M. Blum, la date de la discussion de l'interpellation de M. ROUX-FREISSINENG sur les menées anti-françaises en Algérie.

Le Sénat décide qu'il nommera en séance publique les commissions générales annuelles, le 2 février.

Puis M. BLUM dépose le projet adopté par la Chambre, relatif au départ de volontaires pour l'Espagne et en demande la discussion immédiate.

Le projet est renvoyé aux commissions de législation et des affaires étrangères qui le rapporteront jeudi.

Séance levée à 15 h. 55. Prochaine séance jeudi à 15 heures.

FIN DU CONFLIT DES ABATTOIRS PARISIENS

Un accord a été réalisé devant M. Marx Dormoy ministre de l'Intérieur

Paris, 19. — Devant M. Marx Dormoy ministre de l'Intérieur, il a été convenu ce qui suit entre M. Robert Lévy, président de la Fédération des Sous-Produits des Abattoirs ; Berteaux, vice-président de la Fédération de l'Alimentation ; Tourasse, secrétaire du Syndicat des Travailleurs des Abattoirs ; Tollet, de l'Union des Syndicats : 1° **Conformément à l'article 2, paragraphe 2 de la loi du 31 décembre 1936 le travail reprendra immédiatement ; 2° les contestations qui existent actuellement entre les parties seront portées immédiatement devant un arbitre désigné par le gouvernement. Cet arbitre rendra sa sentence le plus rapidement possible. Cette dernière, conformément à l'article 6 de la loi du 3 décembre 1936, sera publique, obligatoire et sans appel. Il n'y aura pas de renvois pour faits de grève.**

Le personnel a accepté le protocole d'arbitrage et a décidé de reprendre le travail ce matin

Paris, 19. — Les ouvriers et employés des abattoirs de la Villette, de Vaugirard et des boucheries et charcuteries en gros, se sont réunis, cet après-midi, à la Maison des Syndicats, rue de la Grange-aux-Belles. Il leur a été exposé le protocole adopté par l'arbitrage pour résoudre le conflit. Après une courte discussion et un exposé des responsabilités du Syndicat, les assistants ont décidé d'accepter le protocole et de reprendre le travail demain matin.

L'arbitrage du conflit de la boucherie

Paris, 19. — L'intendant général Bernard, directeur général de l'intendance au ministère de la Guerre, a été désigné par le président du Conseil comme arbitre dans le conflit de la boucherie.

L'EMPRUNT de la DÉFENSE NATIONALE

Le Préfet du Nord adresse une circulaire aux Maires du Département

M. Fernand Carles, Préfet du Nord, vient d'adresser aux maires du département une longue circulaire exposant les avantages réservés aux souscripteurs de la tranche spéciale d'emprunt de la défense nationale à l'émission de laquelle le Gouvernement procède actuellement.

Cette tranche est réservée aux porteurs d'or et aux porteurs de bons ordinaires du Trésor à 6 mois et à un an (Bons Auriol).

M. le Préfet écrit notamment :

« Je n'ai pas besoin de vous signaler l'importance toute particulière que présente la réussite de cette opération de crédit. Elle doit procurer au Gouvernement les ressources qui lui sont nécessaire pour poursuivre, dans la confiance du Pays, sa tâche de redressement économique et financier.

« J'ai le sentiment qu'en mettant à la disposition de M. le ministre des Finances l'heureuse influence que vous exercez sur vos administrés, vous vous conformerez à l'intérêt public et qu'en répondant à cet appel, vos administrés feront un placement profitable en même temps que leur devoir de bons citoyens.

« Je sais que je ne fais jamais appel en vain à votre concours et que, cette fois encore, je puis compter sur vous ».

DOUZE VICTIMES de l'écroulement d'une maison près de Jérusalem

Jérusalem, 19. — Dans le village de Zaviya, une maison minée par les pluies s'est écroulée. Neuf personnes ont été tuées, trois ont été blessées. Au village de Battir, un accident analogue a causé la mort de deux personnes.

VEILLEZ A VOS INTÉRÊTS
en prenant un billet
de la LOTERIE de la PRESSE

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — *Mercredi 20 janvier 1937* — Soleil : lever 7 h. 37 ; coucher 16 h. 27. — Lune : lever 10 h. 47 ; coucher 1 h. 4.

Aujourd'hui : saint Sébastien. — Demain : sainte Agnès.

MÉTÉOROLOGIE. — **Station de Lille.** — Observations faites le 19 janvier à 19 h. 30 : Baromètre 749 mm. ; hausse depuis la veille à 17 h. 30 : 8 mm. 8. — Thermomètre : *fronde* 5.2 ; *minima* 3.8 ; *maxima* 8.7. — État hygrométrique : 96. — Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 17 h. 30 : 8 mm. 7. — Direction du vent : sud-ouest ; force : assez fort. — Direction des nuages : sud-ouest. — État du ciel : très peu nuageux.

Temps probable pour aujourd'hui mercredi : très frais, éclaircies, grains.

NOTRE CALENDRIER HISTORIQUE

20 Janvier

1666. Mort d'Anne d'Autriche, femme du roi Louis XIII. A la mort de ce dernier, elle gouverna la France pendant la minorité de Louis XIV avec l'aide de son ministre, le cardinal Mazarin.

1783. L'indépendance des Etats-Unis est reconnue par le Traité de Paris entre la France et l'Angleterre.

1795. Quelques escadrons de hussards français capturent une flotte anglaise prise par les glaces sur les côtes du Texel au nord du Zuyderzee, alors que le général Pichegru fait son entrée à Amsterdam.

1867. Napoléon III, par décret, donne aux Chambres le droit d'interpellation sur la politique intérieure et extérieure, autorise les réunions publiques et la liberté de la presse.

1875. Mort du peintre Jean-François Millet, longtemps pauvre et méconnu. Considéré maintenant comme un maître du réalisme, excellant dans les scènes champêtres. On admire surtout ses tableaux de l'Angélus et des Glaneuses.

1880. Jules Favre meurt à Versailles. Il fut ministre des Affaires Etrangères du Gouvernement de la Défense nationale et alla signer, à Francfort, le néfaste traité qui nous enlevait deux provinces.

1901. Mort à Paris, du savant électricien belge Zenobe Gramme, inventeur des dynamos.

1911. Andrew Carnegie donne 50 millions à l'Institut Carnegie de Washington pour revizer la carte des océans. Cette libéralité porte à un milliard de francs le montant total des dons faits jusqu'à cette date par le grand philantrope.

1936. Mort de George V, roi de Grande-Bretagne. Son règne aura coïncidé avec les plus grandes tribulations du monde moderne.

LA SCÈNE SANGLANTE DE FLERS-BREUCQ

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Ce dernier avait déjà en main la burette quand son voisin, un Algérien, Monand Yguedjtal, manœuvre, 35 ans, demeurant rue Legrand, 258, à Fives, la lui réclama. Petit protesta, l'invitant à attendre son tour. Cette réponse ne plut pas à l'Arabe qui d'un coup de pied envoya à quelques mètres, la burette que Petit venait de déposer sur le sol à côté de lui.

...suivie d'un coup de couteau

L'incident semblait cependant devoir se limiter à ce geste de dépit, d'autant plus que Petit ayant invité son antagoniste à ne pas se disputer pendant les heures de travail, ne voulait pas riposter.

Les ouvriers de l'entreprise s'étant levés s'esparpillèrent sous le hall du vaste magasin de chlorure de chaux pour commencer leur besogne. Ils n'eurent cependant pas le temps de s'y mettre, car ils aperçurent soudain aux prises dans un angle du magasin, où ils s'étaient à nouveau rencontrés Petit et l'Algérien ; et tout aussitôt ils virent le premier s'effondrer sur le sol, en disant : « Je suis mort ! » et le second s'éloigner d'un coup de couteau au côté gauche.

Immédiatement ils se portèrent au secours du blessé, dont les vêtements s'imbibaient déjà de sang. Un brancard fut demandé et l'on y déposa l'infortuné lillois pour le transporter à l'infirmerie de l'usine. M. le docteur Butin père, fut appelé ; ayant examiné le blessé que la perte de sang affaiblissait, il le fit transporter d'urgence à l'Hôpital Saint-Sauveur, à Lille. Le praticien avait relevé une plaie pénétrante dans la région du cœur, qui avait provoqué une abondante hémorragie. L'état du malheureux ouvrier était très grave.

Arrestation de l'agresseur

La direction de l'Usine téléphona immédiatement à la mairie de Flers, et les gardes champêtres Grimonpont et Cardon vinrent arrêter l'agresseur, un individu sournois et brutal, qui loin de chercher à fuir, était resté dans le hangar, gardé par ses compagnons de travail. Conduit à la mairie de la commune, il fut ramené à l'usine, à l'arrivée des gendarmes enquêteurs, MM. Ménard et Lecocq, de la brigade de Roubaix.

Interrogé, il prétendit que Petit l'ayant frappé à la tête, il avait voulu se défendre. Ce qui fut infirmé par les témoins de la rixe. Comme il venait de manger, on suppose qu'il avait garde ouvert son couteau, un simple couteau de poche, et que c'est avec l'intention de se venger qu'il alla rejoindre Petit. Son acte accompli, il narguait sa victime effondrée à ses pieds, et lui lança : « Maintenant tu peux revenir. »

Il n'a manifesté aucun regret de son geste et a été écroué à la gendarmerie de Roubaix ; il sera transféré au Parquet de Lille aujourd'hui.

L'AMNISTIE DEVANT LA CHAMBRE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Un amendement Louis MARIN, est **repoussé par 378 voix contre 220.**

Un amendement LANGUMIER tendant à faire profiter de l'amnistie les chômeurs condamnés pour escroquerie est combattu par M. SÉROL, et retiré.

Un amendement PARMENTIER tendant à faire profiter de l'amnistie des fraudeurs qui ont trompé sur la quantité de la marchandise est **repoussé par 309 voix contre 200.**

L'article 3 est adopté.

M. QUINET, soutient un amendement tendant à réintégrer dans la Nationalité française, ceux qui en ont été déclarés déchus en vertu de la loi du 10 août 1927.

Il s'agit, dit-il, de ceux qui ont été frappés pour propagande politique ou sociale ».

L'amendement est mis aux voix. Le scrutin donne lieu à pointage.

Après avoir repoussé un amendement Xavier VALLAT, par 321 voix contre 218, la Chambre adopte l'article 4 : (Réhabilitation des commerçants amnistiés et qui ont été déclarés en état de faillite ou de liquidation judiciaire ».

Suite de la discussion jeudi 15 h. Le pointage sur l'amendement Quinet sera proclamé au début de la prochaine séance.

Séance levée 19 h. 05. Prochaine séance jeudi 15 heures.

L'amendement Quinet est adopté

On annonce dans les couloirs que le résultat du pointage du scrutin sur l'amendement de M. QUINET, est le suivant : **Pour l'adoption, 299 voix ; contre l'adoption 245 voix.**

AU GROUPE COMMUNISTE

Le Bureau exécutif du groupe communiste a décidé de demander la convocation prochaine de la délégation des gauches et d'insister pour que viennent rapidement en discussion devant la Chambre :

1° Le projet sur la retraite aux vieux travailleurs ;

2° Les propositions intéressant les petits commerçants, touchant notamment la révision des baux commerciaux et les clauses résolutoires.

3° Le fonds national de chômage avec une interprétation plus large de la notion du chômeur.

Le bureau exécutif a chargé M. Brun d'intervenir dans le débat sur l'amnistie. M. Renaud Jean déposera une proposition de résolution demandant que les sommes dues par les fermiers et cultivateurs à la Caisse de Compensation pour les allocations familiales soient établies sur une base progressive.

LES AVENTURES DE « KID L'ESPIÈGLE »

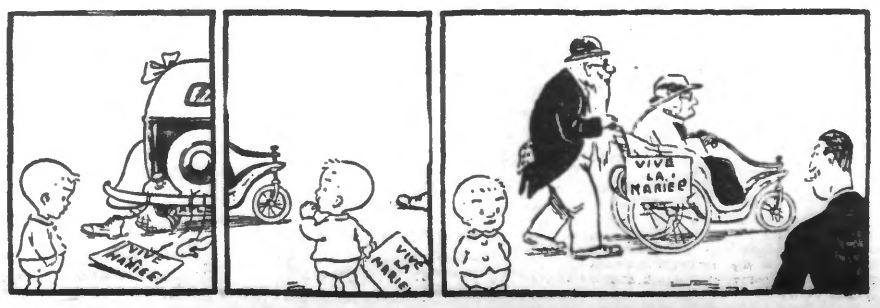

Lisez dans LE RÉVEIL ILLUSTRÉ
20 PAGES :: — :: 40 CENTIMES
UN CONTE DRAMATIQUE — LE VIEUX SERVITEUR par G. S. CHORINE
SES PAGES DU CINÉMA — Un grand metteur en scène américain — LES DEUX GOSSES
SA PAGE DU TRICOT — « BADINE » Costume pour Dame (t. 42)
DES DESSINS DE E. SIEGL — UNE PAGE D'HUMOUR
SON CURIEUX PETIT COURRIER DES LECTRICES etc., etc., etc.,
SON GRAND PRIX de la MEILLEURE MAXIME PREMIER PRIX 10.000 FR. EN ESPÈCES ET UN BILLET DES R. L.
300 PRIX d'une valeur dépassant 50.000 FRANCS DONT 30 BILLETS DE LA LOTERIE DES REGIONS LIBEREES
Demandez le « Réveil Illustré » à tous nos Vendeurs et Dépositaires